La révolution sociétale des temps

Rapport Hervé -Temps des villes ©

Compte rendu du voyage d'étude en Allemagne

Brême est la première ville d'Allemagne à avoir mis en place une expérience globale dans le cadre des réflexions sur " le temps des villes " avec pour objectif une étude, une réévaluation et une coordination des différents aspects temporels de la vie des citoyens : transports, gestion administrative des mairies de quartiers, écoles, police, services, marchés, culture, etc. Un "forum" regroupant tous les acteurs intéressés a été constitué (Sénat, chambres de commerce et des métiers, syndicats, universités) afin d'explorer au cours d'auditions tous les aspects liés au temps de la vie urbaine dans ses différentes composantes.

(...)

En 1999, trois projets ont été lancés :

- temps communs (Gemeinsame Zeiten) : un atelier réunit les acteurs (culture, sport, restaurants, églises, syndicats) pour explorer les nouvelles orientations collectives qui apparaissent dans un monde dont l'organisation est de plus en plus " individualiste et flexible ".
- temps du travail et qualité de vie : étude avec le syndicat DGB des interactions entre les projets d'organisation innovatrice du temps de travail et les " temps de la ville ".
- développement urbain : à Brême, le débat public sur le développement urbain, lié au port, a des implications directes sur la gestion du temps dans la ville.

En 2000, une opération a été entreprise dans le cadre des projets extérieurs de l'expo universelle de Hanovre :

- temps des écoles : dans cinq écoles communales de Brême, une coordination est établie entre enseignants, responsables de jeunes, éducateurs, etc., aux fins d'offrir une solution à la garde des enfants pendant toute la journée pour permettre notamment le travail des femmes. Il s'agit d'un problème propre au système allemand où l'école se termine en début d'après-midi constituant un obstacle majeur au travail des mères de famille.

[©] Rapport Hervé - Temps des villes, 13 juin 2001, commandé à Edmond Hervé, Député-Maire de Rennes, par Claude Bartolone, Ministre délégué à la ville et Nicole Péry, Secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle. (Rapport disponible sur http://www.ville.gouv.fr)



- temps et police : plus de flexibilité dans l'organisation du travail de la police (décentralisation, responsabilisation des postes de police de quartiers, amélioration de leur autonomie budgétaire, écoute des citoyens etc.) permet d'améliorer à la fois la communication avec les usagers et la perception subjective de la situation de la sécurité en ville. Ce projet repose sur la coordination entre tous les acteurs concernés : écoles, groupes de jeunes, commerçants, université, culture.
- temps administratif et temps des citoyens : la réorganisation du temps d'accueil des bureaux de quartiers de la municipalité à partir des besoins constatés de la population permet de "dépoussiérer" l'administration urbaine et d'améliorer la qualité de vie. Le projet concerne trois quartiers de la ville et étudie en particulier les conséquences de l'utilisation des nouveaux médias sur l'avenir des antennes administratives.

(...)

Le bureau du temps :

le premier bureau du temps d'Allemagne, établi à Brême Vegesack, étudie auprès des habitants du nord de Brême les questions liées à la gestion des horaires pour élaborer des propositions, par exemple une prolongation des heures d'ouverture des services de la ville une fois par semaine. Une " bourse de mobilité " s'efforce d'arbitrer entre les demandes de la population et les offres de tous les opérateurs de transports.

(...)

suite p 23

les 35 heures

une *p*rise *d*e conscience et une révolution

Rapport Hervé -Temps des villes ©

Compte rendu du voyage d'étude en Italie

Contexte législatif

Après une première loi en 1990 (loi 142), deux lois importantes sont votées en 2000 : la loi 53 (loi cadre sur le travail professionnel, loi qui encourage la concertation), et la loi 382 (dite loi Turco, sur l'articulation entre travail et vie citadine, loi plutôt de contrainte) (...) Ces deux lois transforment la politique des villes envers les citoyens. Elles donnent un caractère obligatoire aux politiques du temps et appellent une implication de la région dans ce domaine.

Naples, 6 mars

Au niveau de la mairie, le projet s'inscrit plutôt dans une perspective culturelle. Il n'a pas été possible de copier ce qui a été fait dans les autres villes, dans la mesure où Naples est une ville complexe (exemple : problème de la scolarisation des enfants, du statut et de la place des femmes, du rôle de la famille dans la résolution des questions de garde d'enfant par exemple).

Politiques temporelles de la nuit

- Mesures pour changer la ville la nuit : augmentation de l'offre culturelle, ouverture de bâtiments culturels, ouverture des parcs publics et série de manifestations en été. " Donner du temps aux lieux ". Ouverture de lieux pour accueillir les jeunes la nuit, qui habituellement restaient dans les rues de la ville et sur les places. Création d'espaces alternatifs pour les jeunes, discothèques sur la plage ou à ciel ouvert, prolongement de l'ouverture des espaces de loisirs pour les jeunes, création de loisirs 24 h/24 (cinémas, pizzerias, pub). Politiques temporelles de la journée
- Développement d'un fonds permettant de financer des services à la personne (aide aux personnes âgées, services aux jeunes), et aux femmes qui se lancent dans l'entreprenariat (fonds européens).
- Crèche dans un quartier populaire du centre de Naples, assorti d'un programme de formation des mères du quartier qui vont ensuite travailler dans cette crèche.
- Forum pour la participation des femmes à la vie politique (janvier 2000), développement d'un système de formation.

[©] Rapport Hervé - Temps des villes, 13 juin 2001, commandé à Edmond Hervé, Député-Maire de Rennes, par Claude Bartolone, Ministre délégué à la ville et Nicole Péry, Secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle. (Rapport disponible sur http://www.ville.gouv.fr)



- Régulation du trafic par les horaires d'ouverture des écoles, des commerces et des bureaux (8h00, 9h00, 10h00). Pour faciliter le trafic et limiter les engorgements d'une ville enclavée au bord de la mer. Avant 1993, régulation du trafic par une politique des plaques d'immatriculation qui fut un échec.
- Le temps d'école des enfants est prolongé dans l'après-midi, de 13h à 16h, de façon à ce que les femmes puissent travailler. En Italie du Sud, les enfants étaient jusqu'alors en congé l'après-midi, à la différence du Nord.
- Ouverture des services aux publics trois après-midi en semaine, en plus des matinées, et ce jusqu'à 18h00. Les banques sont ouvertes le jeudi après-midi et le samedi matin.
- Mais, en matière de transports publics, les mesures sont de faible ampleur, du fait de la faiblesse des finances communales.
- Mesures pour inventer de nouvelles relations entre l'espace et le temps : création d'espaces libres dans la ville de Naples (enlèvements de parkings, travail au niveau des espaces verts, construction et extension des plages d'ouverture des loisirs, piscines, gymnases). Création d'espaces réservés aux femmes et aux enfants pour favoriser la rencontre des mamans. Développement d'une offre de loisirs de ces deux groupes de population. L'espace public est restitué aux piétons et au temps libre.
- Le travail à la mairie s'effectue en transversal avec les autres services, coordination par des réunions inter-services. Dans chaque service, un interlocuteur fait le relais sur ces questions.
- Banques du temps (système non marchand de dépôt et d'échange de temps, fonctionne avec un chéquier) : une banque par circonscription (soit 21). Difficile à mettre en place à Naples, méfiance au départ. On a donc commencé avec des personnes qui se connaissaient déjà. La mairie donne seulement un ordinateur, un fax, un téléphone et un local. L'obstacle majeur est celui de la confiance. Anecdote : le feuilleton "Une place au soleil", diffusé dans toute l'Italie, prend appui sur cette banque du temps napolitaine.

Financement des mesures : Bassolini, "La renaissance napolitaine", fonds structurels, aides après le tremblement de terre de 1981, emprunts sur les marchés obligataires américains.

Rome, 7 mars

A Rome, le mouvement débute en 1980. En 1990, la loi donne une forte impulsion, puisque 80 villes commencent à travailler dans ce domaine.

En 1994, le maire Rutelli est élu. La loi permet aux villes de mettre en place des "Plans d'action". Le plan sera mis en place de façon pragmatique : des actions sont engagées en même temps que le plan est élaboré. Le plan est approuvé en 1997 par le conseil municipal (la démarche est inverse à Milan, où des études et le plan ont précédé l'action de terrain).

Mesures

- Mise en place d'un plan de régulation des horaires : changement des horaires de bureaux, avec une ouverture toute la journée une fois par semaine. Les décisions ont été prises à la suite d'une "table de concertation" (association des syndicats, services sociaux, employeurs), à laquelle participent l'ensemble des administrations publiques d'Etat.
- Mise en place d'un système minimum d'offre de services en été.
- Banques du temps (depuis 1996).
- Système de simplification administrative pour "gagner du temps" : mise en place d'une carte d'identité électronique.
- Mise en place d'un système d'information Internet (www.sior.comune.roma.it puis service orari). Chaque service concerné a accès au site et peut modifier les informations.(...)



les 1000 temps de la ville

Rapport Hervé -Temps des villes ©

Compte rendu du voyage d'étude au Pays-Bas

(17 au 19 mai 2001)

Contexte

Les néerlandais ont légiféré et le Ministère des Affaires Sociales a développé un grand programme national, intitulé Aménagement des temps journaliers (" Dagindeling ") pour soutenir toutes les expériences permettant de mieux concilier vie professionnelle et familiale.

Dès 1998, un Secrétariat d'Etat à l'Aménagement du temps a été créé par le gouvernement hollandais pour piloter un appel à projets national sur ce thème et assurer une double fonction de capitalisation des résultats et de mise en réseau des acteurs. De plus, 2001 a été déclarée "année du temps " par le plus grand syndicat du pays et une loi sur " l'aménagement du temps à la journée" doit être discutée au Parlement le 28 mai 2001.

Comme ailleurs en Europe, les mouvements de femmes ont été à l'origine de ces évolutions qui se sont cristallisées sur le symbole de " l'agenda " et du stress du temps quotidien.

Les principales étapes législatives :

1995 : loi sur les horaires de travail et la flexibilité contrôlée ;

1996 : lois sur les horaires d'ouverture des commerces (6h-22h et ouverture le dimanche), sur les investissements dans l'accueil scolaire et péri-scolaire des enfants, sur la réglementation des congés (événementiels, sabbatiques) ;

1999 : création de la commission "Aménagement des temps journaliers " avec un Secrétaire d'Etat à sa tête pour piloter l'appel à projet national ;

2000 : loi sur l'adaptation de la durée du travail ;

2001 : loi sur l'ingérence dans les horaires de travail.

Une politique et une organisation nationales

Selon les intervenants ², le point de départ est une question politique sur " les nouveaux accords dont la société néerlandaise a besoin pour mieux vivre au quotidien " que se posait le Ministre des Affaires Sociales en 1995, sous l'influence de groupes de pression, principalement de femmes. Un groupe de réflexion sur le thème de la conciliation entre les divers temps de la vie s'est réuni et, devant l'importance des problèmes soulevés, le Ministre a jugé bon

[©] Rapport Hervé - Temps des villes, 13 juin 2001, commandé à Edmond Hervé, Député-Maire de Rennes, par Claude Bartolone, Ministre délégué à la ville et Nicole Péry, Secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle. (Rapport disponible sur http://www.ville.gouv.fr)



de l'inscrire sur l'agenda politique dès 1996 afin que le gouvernement néerlandais s'en saisisse et structure son action.

La création d'un Secrétariat d'Etat chargé des politiques temporelles a permis de mobiliser tous les autres ministères. En 1998, une équipe de 14 personnes dirigée par Els Rienstra et David Mol lui a été rattachée pour soutenir les initiatives locales et assurer la diffusion des bonnes pratiques par une mise en réseau de leurs acteurs. Un budget de 30 millions d'euros sur 1998-2003 a été alloué au lancement d'expérimentations, à la communication des résultats et à la création d'un Centre de ressources.

Un appel à projet national

En 1999, pour accélérer la mise en oeuvre d'actions visibles, un Comité de pilotage national a été créé. Il a pour fonctions principales le pilotage d'un appel à projets issus de la société civile et la mise en réseau des acteurs des projets dans le cadre de groupes de réflexion réunis selon une périodicité triannuelle. En parallèle, des " ambassadeurs " ont été mandatés par le Comité de pilotage pour susciter le dépôt de projets " d'aménagement du temps sur l'agenda " auprès des associations, des entreprises, des municipalités, etc.. Selon l'expression des intervenants, " les idées clés sont le temps sur mesure, l'espace sur mesure, le travail sur mesure, les soins sur mesure, les services sur mesure ". Il s'agit donc de planifier le temps comme l'est déjà l'espace afin d'éviter une stagnation de la mobilité, une moindre accessibilité des services et un défaut de disponibilité général : l'organisation et l'utilisation du temps dépendent de la disponibilité spatio-temporelle des services.

Les critères de choix de projets du Comité de pilotage national sont :

- la globalité de l'offre (services intégrés) et sa validité commerciale ;
- le degré de professionnalisme des porteurs du projet ;
- le délai d'obtention de résultats visibles ;
- le croisement d'actions publiques et privées.

Les 140 projets acceptés par le Comité de pilotage sur près de 400 déposés portent sur :

- la collaboration entre les structures d'enseignement, d'accueil, de loisirs et de services ;
- le développement de services aux personnes ;
- l'aménagement du territoire et des transports (rendre la ville vivable à 5-10 ans) ;
- la recherche d'équilibre entre travail et vie privée dans les entreprises.

Les projets concernent tous les domaines de la vie quotidienne, notamment :

- santé : disponibilité des médecins en soirée, accès aux hôpitaux, soins à domicile ;
- horaires des services et commerce de la ville ;
- services intégrés à la personne en entreprise type HoReCa (Hôtel/Restaurant/Café);
- aménagement des temps de travail : travail à distance, flexibilité négociée individuellement :
- carrefours des services, équipements médico-commerciaux, centres de services financiers, etc.;
- école " élargie " (études, accueil, loisirs, sports, services) ;

^{2 -} Els Rienstra et David Mol sont responsables nationaux de la structure projet "Aménagement du temps " (" Project bureau Dagindeling ") au sein du Secrétariat d'Etat à l'aménagement du temps. Koen Breedveld, chercheur au Sociaal En Cultureel Plan Bureau sur l'organisation et occupation du temps, a mené une enquête sur " les politiques temporelles aux Pays- Bas et leurs liens avec l'équilibre vie de travail, vie hors travail "



- zones réduites d'activités (rapprochement habitat et lieu de travail, objectif 15 minutes).

Le co-financement de ces projets par l'Etat (20%), les organismes sociaux (60%) et les porteurs du projet (20%) concerne uniquement le lancement, sachant qu'ils doivent ensuite trouver seuls leur équilibre économique. Tous les intervenants ont insisté sur l'importance de partir des demandes des utilisateurs pour assurer la viabilité économique et le potentiel de création d'emplois associé au lancement d'expérimentations innovantes.

L'ambition du gouvernement néerlandais est de créer des lieux mixtes, mêlant les secteurs publics et privés pour améliorer la cohérence spatiale et temporelle globale, ce qui revient à faire de l'aménagement du territoire. Des plans d'urbanisme global à 5 ans sont élaborés, fondés sur une articulation des destinations des équipements et des services par rapport aux demandes des utilisateurs potentiels.

Une campagne d'information nationale :

Le gouvernement néerlandais a lancé une grande campagne d'information autour du symbole de l'agenda individuel :

- écrite : sous la forme d'encarts dans la presse nationale, de fascicules explicitant la politique largement distribués à la population ;
- audio-visuelle : 3 spots TV très percutants de 25 secondes sur le thème générique" la société néerlandaise a besoin d'un nouvel accord sur son rythme de vie ":
- ."les femmes veulent une autre vie que d'être esclaves de leur agenda ";
- ."les enfants, on les a à deux, et on doit s'en occuper à deux ";
- ."retrouver le temps de s'occuper des malades, des personnes âgées ".

suite p 63

Quel impact sur la planification et le management urbain ?

Rapport Hervé -Temps des villes ®

Compte rendu du voyage d'étude au Pays-Bas (suite)

Dordrecht, 18 mai 2001

Un projet de services à la famille intégrés

Mme Mireille Mes- Van Duuren, Directrice générale de COKD, lance un projet de services intégrés dans une structure de garde d'enfants. Créée en 1989, la COKD est une entreprise privée (180 employés) de garde d'enfants qui accueille 1500 enfants par jour sur 14 sites répartis dans Dordrecht. Les enfants sont pris en charge de quelques mois à 16 ans pour la journée ou pour une halte garderie d'au moins 1 heure dans des structures mixtes de garde et d'accueil péri et post scolaire, sachant que les horaires scolaires vont de 8h30 à 15h et que les parents travaillent jusqu'à 17h30-18h.

La COKD a déposé un des premiers projets d'aménagement temporel financés par le gouvernement à hauteur de 1,5 MF. Son projet vise à offrir une gamme de services élargis aux parents des enfants gardés mais aussi aux habitants du quartier de jour comme de nuit.

Actuellement, la COKD ouvre de 7h à 18h mais en septembre 2001, elle fonctionnera 24h/ 24 et 365j/ an pour répondre à des demandes croissantes de familles qui ont des horaires décalés ou atypiques.

La gamme des services a été ciblée suite à une enquête auprès des parents et comporte : un accueil de jour et de nuit organisé par tranches d'âge (0-4 ans, 4-12ans, 12-16ans) ; des salles de jeux pour les 2-4ans ; un bureau "parents nourriciers" de gardes à domicile pour des situations spécifiques ; des cours péri-scolaires (cirque, informatique, piscine, cheval, etc.) ; des fêtes d'anniversaire ; des locations de vêtements de fête ; de l'accompagnement scolaire (4 enseignants rémunérés à la vacation) ; un salon de coiffure pour enfants ... et parents ; une centrale de baby-sitting pour des gardes à domicile ; des commandes alimentaires par internet avec livraisons par les commerçants du quartier à l'heure souhaitée par les parents dans les locaux de COKD.

Selon la directrice de COKD, les centres qui ne développeront pas de services complémentaires disparaîtront sachant qu'actuellement 50% des centres existants le font. Les axes de développement concernent les gardes d'enfants malades, les gardes de 24h/48h. Toutefois, au vu des risques commerciaux, la COKD a créé deux structures juridiques indépendantes, l'une pour les gardes d'enfants et l'autre pour les services associés.

© Rapport Hervé - Temps des villes, 13 juin 2001, commandé à Edmond Hervé, Député-Maire de Rennes, par Claude Bartolone, Ministre délégué à la ville et Nicole Péry, Secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle. (Rapport disponible sur http://www.ville.gouv.fr)



Comme ses concurrents, COKD développe son concept de Carrefour des services en partenariat avec des entreprises locales sous la forme d'un réseau local qui assure la vente et les livraisons (le salon de coiffure est tenu à la demande par le coiffeur du coin !).

Rotterdam, 18 mai 2001

Avec ses 20000 employés, la Mairie de Rotterdam s'est lancée dans des projets d'aménagements temporels individualisés sur la base d'enquêtes auprès du personnel après que des groupes de femmes aient interpellé le Maire sur leurs problèmes d'agenda. Mené par Arina de Waal, le projet a été lancé pour aider et fidéliser les employés, ainsi que pour accueillir les nouveaux entrants.

Les deux exemples présentés concernent des services municipaux.

- Services de nuit (gardiens, nettoyage) de 300 personnes :

Les employés ont répondu à la question "quand et comment voulez- vous travailler?" afin de redéfinir individuellement les horaires d'entrée et de sortie. Dans ce service, 60% des employés sont soutien de famille et jonglent continuellement avec le temps.

- Service des travaux publics et service des projets :

L'objectif consistait à favoriser le travail à distance choisi en s'appuyant sur le développement des NTIC. 70% des employés ont choisi de travailler 1 à 2 journées chez eux pour (selon l'enquête) trouver un meilleur équilibre vie professionnelle/ vie privée, réduire les heures de transport et être tranquilles pour travailler. Les problèmes sont venus des cadres intermédiaires qui souhaitaient garder un contrôle visuel sur leurs subordonnés.

La Mairie de Rotterdam veut susciter le lancement d'expériences innovantes pour rénover de l'intérieur les services de la ville et diffuser les bonnes pratiques émergentes. Les projets sont définis et menés par les services avec l'appui d'une équipe transversale, directement rattachée au Maire, qui comprend Mme de Waal et un chef de projet. La mairie de Rotterdam a une tradition de partenariat avec le secteur privé qui se manifeste dans l'action de Frans Maks comme Président du Conseil Consultatif Local qui rend un avis sur les évolutions des services municipaux, propose des adaptations et favorise la mise en réseau des acteurs et des expériences.

L'objectif global est de rénover la ville, de mieux planifier les nouveaux services urbains en s'inspirant des bonnes pratiques pour élaborer des cahiers des charges avec les urbanistes.

En conclusion, quelques remarques

- Toutes les réponses temporelles partent d'une analyse des demandes de la société civile dont les entreprises et les associations se saisissent. Les pouvoirs publics initient et soutiennent les projets à travers le montage de partenariats de co-financement, la capitalisation des résultats et la mise en réseau des acteurs privés et publics.
- L'intégration de services est l'axe dominant des actions entreprises et se traduit par des lieux dont l'architecture est pensée en fonction des services offerts (construction de salles "rotules", centrales, qui assurent la communication entre les différents espaces fonctionnels).

L'intégration de services est pensée en termes de réseau mêlant prestations publiques et privées ce qui requiert des compétences "d'ensemblier" pour que l'entreprise fonctionne et soit rentable.

- Les politiques temporelles permettent de repenser les articulations entre le social et le spatial pour définir des modes d'urbanisation compatibles avec un développement durable dont la dimension économique n'est jamais absente.
- Contrairement à l'Italie et à la France, les chercheurs ne sont pas mobilisés comme participants-référents induisant une plus grande diversité dans les méthodes employées.

Temps du travail, temps sociaux, pour une approche globale

Rapport Hervé -Temps des villes ©

Synthèse du rapport

Propositions:

1. Chaque commune de plus de 20 000 habitants peut se doter d'un bureau des temps afin d'harmoniser les horaires des services publics avec les besoins qui découlent de la vie familiale et professionnelle.

Placé sous la responsabilité du maire, il doit s'appuyer sur la consultation la plus large des partenaires concernés et notamment des conseils de quartiers.

2. L'autorité intercommunale peut se doter d'un tel organisme agissant en parfaite coopération avec les communes membres qui demeurent alors libres de conserver ou non leurs propres bureaux des temps.

Conçu sur le modèle d'une administration de mission, le rôle d'un " bureau des temps " est d'analyser, d'étudier, d'observer, d'informer, de sensibiliser et de faire des propositions aux décideurs. Il pourrait comprendre trois composantes:

- un organe politique qui conduirait la concertation entre acteurs,
- un organe consultatif aussi représentatif que possible, agissant comme un forum citoyen,
- un service technique. Ce dernier pouvant très bien être constitué par des services existants (ex. service de l'Aménagement, du Développement et de la

Au niveau intercommunal, la mise en place d'une conférence des Maires chargée de l'élaboration d'une Charte de l'Aménagement des temps pourrait faciliter la démarche.

3. L'Etat devant montrer l'exemple, un bureau des temps pourrait être mis en place dans chaque Préfecture. Son rôle principal serait d'harmoniser les horaires et les jours d'ouverture des services en fonction de l'approche des attentes des uns et des autres.

Pourquoi ces propositions?

L'évolution de la société fait que les temps changent, se heurtent, se concurrencent, ne concordent plus entre eux.

Il peut être très difficile de concilier temps de travail, temps familial, temps pour soi, temps culturel, temps civique...

Les femmes sont particulièrement concernées par cette maîtrise des temps.

[©] Rapport Hervé - Temps des villes, 13 juin 2001, commandé à Edmond Hervé, Député-Maire de Rennes, par Claude Bartolone, Ministre délégué à la ville et Nicole Péry, Secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle. (Rapport disponible sur http://www.ville.gouv.fr)



Comment conjuguer travail de nuit, de week-end, temps partiel, temps fractionné et soins aux enfants, présence parentale?

Comment articuler le temps de loisirs des uns avec le temps de travail des autres qui ont, eux aussi, droit aux loisirs ?

Comment faire se rencontrer offres et demandes de services ?

L'employeur ne peut se désintéresser des répercussions sur les familles et sur la société, de ses décisions relatives à l'organisation du travail.

La ville est le cadre dans lequel il faut organiser les réponses à ces défis.

Objectifs

La maîtrise des temps concerne la qualité de la vie et l'égalité.

La qualité de la vie : l'équilibre des différents temps y aide. Il se pose en termes nouveaux du fait de l'allongement de la vie, de la mutation du travail, des nouvelles techniques d'information et de communication, du changement des comportements, de la mobilité.

L'égalité : le temps est un révélateur puissant d'inégalité.

Qu'il s'agisse de l'inégalités entre les personnes : pensons aux temps et conditions de transport ; aux temps scolaires, péri et extra scolaires ; aux temps de travail (choisis ou non, imposés aux autres, continus ou fractionnés, précaires ou assurés) ; aux temps des enfants ; aux temps des résidents (plus ou moins proches des services).

Qu'il s'agisse de l'inégalité entre les Hommes et les Femmes.

Outre la question du travail c'est toute la problématique du partage du temps éducatif, du temps familial, du temps domestique, du temps pour soi.

Comment faire?

Des chercheurs se sont emparés du sujet.

Des expériences sont mises en place en France, à l'étranger.

Première étape : Il faut faire émerger une politique de la demande : de quels besoins de temps avons-nous les uns et les autres ? Observons, sensibilisons, négocions, expérimentons.

Il faut ensuite rapprocher offre et demande : nous sommes au coeur d'un nouveau dialogue sociétal. Dans le secteur public administratif, il intéresse l'employeur, les agents et les usagers.

L'employeur ne peut se désintéresser des répercussions de ses décisions sur les familles ou la société.

Une approche pragmatique, négociée est recommandée. La maîtrise des temps intéresse à titre d'exemples :

- L'aménagement de la ville

Evitons la ville étalée, éclatée. Préférons lui une ville avec différents centres, qui communiquent, avec des quartiers où la mixité est une réalité. C'est affaire de projet de guartier, de projets de services, d'animations.

Maisons des services publics, centres sociaux, équipements intégrés sont autant de réponses non exhaustives.

- Le temps des Hommes et le temps des Femmes

L'égalité passe par l'égalité politique, professionnelle, l'aménagement des horaires de travail, l'organisation de la garde des jeunes enfants, le partage des responsabilités civique, sociale, éducative, domestique, la mixité de la parentalité.

- Le temps des jeunes

Citons l'aménagement des temps péri et extra scolaires (contrat éducatif local, contrat temps libre).

Bon nombre de jeunes se retrouvent le soir hors de leur domicile, sans activité particulière. Mettons à leur disposition un espace qui peut avoir trois objectifs



conjoints : une offre culturelle et de loisirs diversifiés ; la prévention des risques ; le développement du lien social.

- Le temps des personnes âgées.

Lui aussi se diversifie en fonction de l'âge et de la culture. Il faut penser animation, insertion, aménagement, soins, services à domicile, hospitalisation, accompagnement de fin de vie.

Les seniors de demain ne seront-ils pas plus impliqués dans la vie économique qu'aujourd'hui ?

- Le temps et les services publics.

C'est toute la question de leur localisation, de leur organisation, de leur modernisation, des jours et des heures d'ouverture qui est posée.

Comment faire face à la concurrence du secteur privé commercial et culturel. Citons encore le temps et les déplacements, le temps et les commerces (problème de l'ouverture à des horaires " atypiques " et le dimanche).

Conclusion Générale

La maîtrise des temps dans la ville constitue un thème général, transversal. Le gouvernement de la ville doit se saisir de ce grand sujet de société au coeur de la civilisation urbaine du XXIème siècle.

Ce nouveau thème pour le débat citoyen, la démocratie et le projet politique collectif, intéresse chacune et chacun d'entre-nous, individuellement et collectivement.

La maîtrise des temps, source de qualité et d'égalité peut nourrir notre modèle humaniste et par voie de conséquence une politique européenne de la ville.